

**Procès-verbal**  
**Comité : Conseil d'établissement**

Date : lundi 22 septembre 2025

Heure : 18h30

Lieu : École Sainte-Claire, Local du personnel enseignant

Personnes présentes

Directrice : Mme Josée Tassé

Personnel enseignant et de soutien : Natacha Provençal, Patrick Champagne, Josée Leroux, Jennifer

LerouxLedoux-Marchand

Représentants des parents : Marie Beauvais, Fanny SéguinSéguin, Guillaume Cormerais, Marie-Mathilde Gay, Patrick St-Denis, Pier Alexandre Lemaire

Personnes absentes :

Personnel enseignant et de soutien : Isabelle Lagüe

**1. Ouverture de la séance**

L'ouverture de la séance est déclarée à 18h45

**2. Vérification du quorum**

Le quorum est constaté par M. Patrick St-Denis et Mme Josée Tassé

**3. Nomination d'une secrétaire**

Mme Marie-MathiledeGay remplira le rôle de secrétaire pour le CÉ et durant l'année scolaire, en cours.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Présentation de l'ordre du jour par Mme Tassé en se concentrant sur : le document conflit d'intérêt; le rôle des membres, de la présidence et vice-présidence et la régie interne. L'ajout du point « 9.4 Personnel de soutien » après le point 9.3 est demandé et le point « SDG » est décalé à 9.5. L'adoption est proposée par M. Patrick St-Denis et appuyée par M. Guillaume Cormerais.

**Mis en forme :** Police :Non Gras

**5. Adoption du procès-verbal du 0922/056/2025** dont une partie des points ont été discuté le 229/065/2025

Adoptée-L'adoption est proposée par Mme Natacha Provençal

Appuyée par Mme Fanny Séguin

**6. Élection du CE**

**6.1 Élection du président**

M. Patrick St-Denis est élu à l'unanimité.

**6.2 Élection du vice-président**

M. Pier Alexandre Lemaire est élu à l'unanimité

## 7. Modalité de fonctionnement

### 7.1 Confirmation d'absence de conflit d'intérêts

Lecture et signature des formulaires de déclaration d'absence de conflit d'intérêts doit être effectué par tous les membres du CÉ. Le document doit être remis à Mme Tassé avant de quitter la salle de la rencontre.

### 7.2 Rôle des membres

Lecture dans *Les règles de la régie interne* de la p.6, point 8. *Rôle et responsabilité des membres*.

De plus, il est rappelé aux membres de rester respectueux les uns envers les autres quelques soit leur opinion.

### 7.3 Horaire des rencontres

Conformément aux règles de la régie interne p.9, section *Déroulement des séances*, point 18. *Ouverture et vérification des quorum* et du 18.5 ~~la~~les séances durent 2h30. L'heure de début des séances est convenue pour 18h45.

### 7.4 Calendrier des rencontres du CÉ

Il a été convenu par les membres du CÉ et la direction de l'école du calendrier des séances pour l'année 2025/2026 :

- Lundi 22 septembre 2025 — 18h30
- Mercredi 22 octobre 2025 - 18h45;
- Jeudi 4 décembre 2025 - 18h45;
- Mercredi 18 février 2026 — 18h45;
- Jeudi 19 mars 2026 — 18h45;
- Mercredi 22 avril 2026 — 18h45;
- Jeudi 28 mai 2026 — 18h45;
- Jeudi 10 juin 2026 — 18h45.

Soit 8 séances au total pour cette année scolaire.

Il est convenu qu'une rencontre virtuelle du CÉ avec un ordre du jour strict pourrait être organisée le mardi 11 novembre 2025 - 18h pour des approuver approbations des sorties éducatives planifiées (hors des heures scolaires régulières et du quartier de l'école Ste Claire).

### 7.5 Budgets du CÉ (formation et fonctionnement)

Présentation par M. ~~le président~~, Patrick St Denis, des modalités de formations dédiées aux parents et ~~du~~ un budget (400\$).

Il a été convenu que Mme Tassé validera la faisabilité avec les écoles secondaires Louise Trichet et l'Académie Dunton d'organiser une soirée de formation conjointe pour les parents (ex : prévention sur l'intimidation, prévention du suicide).

## 7.6 Quorum

Lecture des *règles de la régie interne* de la p.6 du point 18.2 de la section *Déroulement des séances*, le quorum est atteint si la moitié des présences des représentants des parents d'élèves est présente, de même pour le corps des professionnels enseignant et de soutien.

## 7.7 Rédaction des procès-verbaux des CE

Lecture des *règles de la régie interne* de la p.8 – section Ordre du jour et procès-verbal.

## 8. Points pour approbation/adoption

### 8.1 Anglais intensif (critères de sélection et assemblée d'information)

La direction, Mme Tassé informe le CÉ des points suivants :

- 36 places pour la classe de 6ème intensif;
- Les élèves doivent avoir un niveau de maîtrise satisfaisant (75%) supérieur à une maîtrise insuffisante selon le barème d'évaluation de l'école ou tout autre terme équivalent;

Mis en forme : Non Surlignage

Mis en forme : Surlignage

#### Déroulement des périodes :

- 2 semaines : immersion en anglais;
  - 2 semaines : cours réguliers en langue française.
- Rencontre avec les parents dans la semaine du 6 octobre 2025.

#### Point discuté et validé par le CÉ :

Quelles sont les conditions nécessaires pour que les élèves inscrits, au Programme Anglais Intensif, soient en situation de réussite ?

#### Point discuté :

Les membres du CÉ se préoccupent des conditions de réussite des élèves : faut-il que les élèves maîtrisent les matières de base (français et mathématiques) en 5<sup>e</sup> année?

Mis en forme : Exposant

Soit atteindre un niveau 2 - *maîtrise satisfaisante* - situé entre 76% et 84%.

Mme Tassé rappelle que la CSSDM applique une politique d'inclusion de tous et toutes quel que soit les besoins des élèves et donc qu'on ne peut indiquer ce niveau de maîtrise.

Les membres du CÉ proposent à Le critère ne pouvant pas être modifié, Mme Tassé une correspondance mention est écrite, envers les parents, qui pourraient fin de mettre l'emphase sur les conditions préalables à la réussite des élèves (ex. bonnes connaissances des matières fondamentales, français et mathématiques souhaitables).

Mis en forme : Non Surlignage

Mme Tassé présente la procédure pour les inscriptions 2026/2027.

L'approbation des critères est proposée par Pier Alexandre Lemaire

Approuvée par Guillaume Cormerais

## 8.2 Campagne de financement

Aucun point Mme Natacha provençal, éducatrice spécialisée, présente le bilan de la fête de l'école 2025/2026:

Le stand barbe-à-papa (4\$/unité) : vendu pour 872\$, soit 218 barbe-à-papa réalisées (Vs 500\$ en 2024/2025). Les revenus financeront des activités pour l'ensemble des élèves.

Nombre de personnes participantes à la fête (estimé) : 510 (Vs 375 personnes en 2024-2025).

échangé Des idées de moyens de financement sont discutés mais reste à élaborer.

Il n'y aura pas de campagne de financement pour la classe blanche cette année pour les 6e.

## 8.3 Les sorties (résolution)

Présentation du fonctionnement des sorties scolaires éducatives.

Les membres du CÉ préapprouvent une résolution pour permettre les sorties de l'année scolaire qui se déroulent dans le quartier, comme à la bibliothèque, au parc, à la maison de la culture, etc. n'ayant pas de frais et ayant lieu durant l'horaire régulier.

Les autres sorties planifiées seront approuvées par le CÉ (ex. sortie au Mont St Bruno, musée, etc.)

L'adoption de la résolution et l'approbation de quelques sorties est proposée par Natacha Provençal,

Appuyée par Fanny Séguin.

## 9. Points informations

### 9.1 Direction

La direction présente le personnel de l'école en nommant les congés maladie (professeur d'art plastique) et maternité (professeur d'anglais), le portrait du personnel. La grande majorité des postes sont pourvus et il y a quelques remplacements. Il y a toujours une vacance pour certains professionnels comme l'orthophoniste.

#### 9.1.1 Personnel école

Aucun point présenté

#### 9.1.2 Bulletin et évaluation

Mme Tassé présente au CÉ les prochaines dates et événements :

- 20 novembre 2025 : soirée de rencontre professeur / parents.

Une communication sera transmise aux parents d'élèves pour leur expliquer quand, quoi et comment se font les évaluations.

### 9.2 Parents et OPP

#### 9.2.1 OPP

Mme Gay, représentante de l'OPP, présente les idées de financements recueillies lors de la fête de la rentrée.

Il est convenu avec Mme Tassé que le rendez-vous du 26 septembre avec les représentantes de l'OPP aura pour objectif : finaliser la planification des campagnes de financement + définir un projet porteur pour l'école.

#### **9.2.2 Comité de parents**

La première rencontre aura lieu le 7 octobre 2025. Un retour sera fait lors de la prochaine rencontre de CÉ, le 22 octobre 2025.

#### **9.2.3 Le personnel enseignant et de soutien**

Mme Natacha provencal, éducatrice spécialisée, présente le bilan de la fête de l'école 2025/2026 :

~~Le stand barbe à papa (4\$/unité) a vendu pour 872\$, soit 218 barbe à papa réalisées (Vs 500\$ en 2024/2025). Les revenus financeront des activités pour l'ensemble des élèves.~~

~~Nombre de personnes participantes à la fête (estimé) : 510~~

~~(Vs 375 personnes en 2024-2025)~~

[Le partenaire Réchaud Bus pense revenir pour la fête de la rentrée 2026/2027.](#)

#### Présentation des prochaines activités :

-Le comité **On Bouge** organise la journée du 9 octobre 2025 un concours *À l'école, ça marche à l'école*, une ambiance festive est prévue pour accueillir les élèves.

-Le Cross-Country sera organisé dans la semaine du 13 octobre, sur 1 ou 2 journées. Selon les besoins, des parents bénévoles pourront être sollicités.

M. Noureddine, professeur de sport, est en congé maladie.

#### **9.4 Personnel de soutien**

[Mme Natacha provencal, éducatrice spécialisée, présente le bilan de la fête de l'école 2025/2026. Le partenaire Réchaud Bus pense revenir pour la fête de la rentrée 2026/2027.](#)

#### **9.54 Service De Garde (SDG)**

M. Champagne, responsable du SDG, présente aux membres du CÉ :

- La prochaine activité pour la journée pédagogique du 6 octobre 2025 : Sortie aux pommes. Très appréciée par les élèves.

-Tarif journalier : 9.70\$ / jour

Le SDG transmettra aux parents la nouvelle réglementation [suite à son adoption au prochain CÉ](#).

#### **10. Correspondance**

Mme Tassé informe les membres du CÉ d'aucune correspondance.

#### **11. Questions diverses**

Aucune questions posée.

#### **12. Levée de la séance**

Procès-verbal - CÉ – Date

La levée de la séance est prononcée à 21h15.

**Mme Josée Tassé,**  
Directrice de l'école Sainte-Claire

**Mis en forme :** Soulignement

**Mis en forme :** Espace Après : 0 pt, Interligne : simple,  
Taquets de tabulation : 6 cm,Gauche + Pas à 5 cm

**Mis en forme :** Soulignement

**M Patrick St-Denis,**  
Président du conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire

**Mis en forme :** Espace Après : 0 pt, Interligne : simple,  
Taquets de tabulation : 6 cm,Gauche + Pas à 5 cm

**Mis en forme :** Taquets de tabulation : 5 cm,Gauche +  
Pas à 4,28 cm